

Sujet : [INTERNET] TR: avis dossier steu légué

De : > Valentin.SERBIELLE (par Internet) <Valentin.SERBIELLE@eau-loire-bretagne.fr>

Date : 18/11/2022 à 16:35

Pour : LE BORGNE Claudine - DDTM 22/SE/REA <claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr>

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande d'avis sur le dossier de renouvellement de l'autorisation environnementale pour le système d'assainissement de la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc, voici les remarques de l'agence de l'eau :

- Concernant le respect de l'autorisation par rapport au SDAGE 2022/2026, il est nécessaire de prendre en compte les modifications inscrites dans le document, notamment les éléments relatifs aux déversements des réseaux d'assainissement séparatifs (orientation 3-C).
- Concernant les normes de rejets, la police de l'eau envisage-t-elle une sévèrization, notamment sur le paramètre bactériologique ? L'agence souhaite une limite plus ambitieuse que 10^5 .
- Concernant la programmation de travaux sur le système d'assainissement de Saint-Brieuc, l'agence estime que la mise en place d'un traitement physicochimique et d'une désinfection UV peut apporter un gain sur la qualité bactériologique du rejet mais ne participe pas à l'amélioration de la capacité hydraulique de la station et ainsi donc limiter les déversements au point A2, notamment. Le dossier propose un programme de travaux principalement sur le réseau afin de supprimer ces déversements en indiquant leur suppression pour une pluie mensuelle dans une situation future. Cette vision sur le long terme est difficilement perceptible pour l'agence car nous n'avons pas, malgré les demandes, le plan d'investissement de l'agglomération sur le système d'assainissement de Saint-Brieuc. Il est donc difficile d'avoir, sur le long terme, une garantie sur la suppression des déversements et donc une amélioration de la qualité du milieu récepteur. De plus, le rapport de modélisation de l'impact bactériologique en situation future (travaux sur le réseau et sur la STEU) indique que globalement, la qualité des enjeux littoraux s'améliore mais certains sites restent impactés, tels que « Martin plage », « les Nouelles », « l'Anse aux moines » ou encore « l'Hôtellerie ». L'agence propose donc de demander à l'agglomération de prioriser les travaux sur les points de déversement de ce système d'assainissement.

Restant à votre disposition si vous avez des questions sur nos remarques.

Cordialement,

Valentin SERBIELLE

Chargé d'intervention, service Collectivités et Industries

Délégation Armorique

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Tél. prof. : 02.96.33.24.80

Portable : 07.64.88.56.03

valentin.serbielle@eau-loire-bretagne.fr

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE – Délégation Armorique

Parc technologique de Zoopôle, Espace d'entreprises Keraia – Bat B, 18 rue du sabot, 22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 33 62 45

armorique@eau-loire-bretagne.fr

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr>

Fa Tw Lin Yo Ins Ca

République
Française &
Agence de
l'Eau Loire
Bretagne